

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	68

PRESENTS	52
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	13
ABSENTS	24

Vote Pour :	68
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

4 JUILLET 2023

Date d'Affichage

4 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans ces locaux, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 10 JUILLET 2023

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Mathieu BLESS, Jacques BROS, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Christelle HARDY, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Louisa KAOUANE, Guy LEGROS, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Christian PERO, Francis PRADIER, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Francis MONSARRAT à Olindo VIVAN, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Florence BELOU à Mathieu BLESS, Martine CLARAZ ANGOSTO à Alain GLADE, Michelle LAVIT à Louisa KAOUANE, Claire FITA à Blaise AZNAR, Serge GARRIGUES à Françoise BOURDET, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Elisabeth LOYER à Claude SOULIES, Stéphanie NADAI-PUECH à Bernard FERRET, Eric PILUDU à Laurent SQUASSINA, Montserrat REILLES à Isabelle FOUROUX-CADENE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL

Absents - Absents excusés : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Julien BACOU, Thierno BAH, Philippe BARTHES, Jean-François BAULES, Michel BONNET, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Christian DULIEU, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE NERIN, Agnès MERONI, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Jacques TISSERAND.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°180_2023

ACTES : 8.8.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 17- Appel à projet « Optimisation de la collecte » avec l'éco-organisme CITEO - Demande de prolongation de l'échéance

Exposé des motifs

Au cours de l'année 2021 (délibération n°40_2021 du 22 mars 2021), la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet a présenté sa candidature sur l'appel à projet lancé par l'éco-organisme CITEO, intitulé « Appel à projet Optimisation de la collecte ».

Aux termes du contrat signé avec CITEO, la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet s'engage à :

- *déployer les moyens techniques, humains et la communication nécessaire pour la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023,*
- *supprimer les caissettes jaunes individuelles de 60 litres pour les remplacer par des bacs de tri de 240 litres collectés une fois tous les quinze jours.*

L'ensemble de ces opérations devaient être achevées pour le 30 juin 2023.

A la date du 1^{er} juin 2023, le point sur l'exécution de ce projet est le suivant :

- le marché d'acquisition des bacs de tri a été notifié et exécuté ; 13 888 bacs ont été livrés,
- la conteneurisation en bac de tri 240 litres a débuté en 2021 par les communes de Busque et Puybegon, et s'est achevée le 31/12/2022 avec l'équipement des communes de Gaillac et de Graulhet,
- la communication sur l'extension des consignes de tri a été organisée et mise en œuvre en lien avec le syndicat mixte Trifyl et avec la participation des communes,
- l'extension des consignes de tri est effective depuis le 1^{er} janvier 2023 et la collecte s'y est conformée,
- l'organisation de la collecte du tri en C 0,5 a été mise en place sur les communes de Busque, Puybegon, Briatexte, et St Gauzens.

Cependant, l'extension de la collecte du tri en C 0,5 à l'ensemble des communes concernées aurait dû être achevée au 30 juin 2023.

Ce ne sera pas le cas.

Plusieurs évènements ont retardé cette échéance :

- sur le remplacement des caissettes par des bacs 240 litres : on notera qu'en dépit des diligences croisées de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet et des communes concernées, de nombreux usagers, notamment de Gaillac et de Graulhet ne se sont pas encore soumis à l'échange d'équipement, malgré, pour chaque secteur :
 - 4 permanences de distribution dont un samedi, organisées au cours du dernier trimestre 2022,
 - 8 permanences supplémentaires exceptionnelles dont trois samedis, organisées au cours du premier quadrimestre 2023,
 - les boîtages effectués en amont de la distribution,
 - un boîtage de rappel effectué en février 2023,
 - un boîtage de non-conformité effectué en avril 2023.

Actuellement, les derniers usagers retirent leurs bacs dans les permanences hebdomadaires assurées dans chacune des deux communes,

- sur les investissements consentis en parallèle pour servir « l'optimisation de la collecte » :
 - deux marchés ont été lancés pour l'acquisition de logiciels métier, pour l'installation de sondes de mesure de remplissage, et pour l'optimisation, le suivi, et la mesure des activités de la collecte.Ces deux logiciels ont été notifiés le 21 juin 2023.
Ils ont vocation à redessiner la collecte avec le passage en C 0,5 pour le tri.

Aussi, il est aujourd'hui nécessaire de demander à l'éco-organisme CITEO de repousser de 6 mois l'échéance de mise en œuvre de la collecte en C 0,5 sur le tri pour la porter du 30 juin au 31 décembre 2023, sur les communes restantes, soit Gaillac et Graulhet.

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé ;

Vu la délibération n°40_2021 du 22 mars 2021 relative à l'adhésion à l'appel à projet « optimisation de la collecte » ;

Vu le contrat signé avec l'éco-organisme CITEO pour la mise en œuvre de ce projet ;

Considérant l'avis de la Commission Cadre de Vie du 21 juin 2023 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuve** le principe du report de l'échéance du 30 juin 2023 au 31 décembre 2023 de la collecte du tri en C 0,5 sur les communes de Gaillac et de Graulhet,

- **Autorise** le Président à signer la lettre demandant à l'éco-organisme CITEO le report de l'échéance,

- **Autorise** le Président à signer l'avenant au contrat qui nous lie à CITEO, actant ce report.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 24 JUIL. 2023

- publication - mise en ligne

Le 24 JUIL. 2023

et/ou notification

Le

Le Président,
Paul SALVADOR



Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023



ID : 081-200066124-20230710-180_2023-DE